

QU'EST-CE QUE LE COMMERCE ÉQUITABLE ?

Pour comprendre à quoi un commerce équitable (CE) local pourrait ressembler, il est important de bien comprendre la définition et les dynamiques internes du CE Nord-Sud.

La Charte internationale du CE¹, propose la définition suivante : le CE est « *un partenariat commercial fondé sur le **dialogue**, la **transparence** et le **respect** visant à garantir une plus grande équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs et aux travailleurs marginalisés, particulièrement dans les pays en développement, tout en sécurisant leurs droits.* »²

Le mouvement du CE est composé de deux filières :

La filière intégrée

La « filière intégrée », portée par la World Fair Trade Organisation (WFTO) garantit que toutes les organisations qui la composent respectent une série de principes de bonne gestion sociale, économique et environnementale et pratiquent le CE dans toutes leurs activités. Les organisations membres sont des organisations spécialisées dans le CE.

La WFTO est traditionnellement une organisation qui certifie les groupes **d'artisans**, même s'il existe des produits avec ce label dans l'alimentation. Dans le domaine de l'alimentation, la grande majorité des groupes sont certifiés par Fairtrade international (FLO ; voir plus bas sous « filière labellisée »).

La WFTO est basée sur une logique de certification d'organisations et pas de produits. Comme on peut voir sur son site : WFTO = *social enterprise* + *Fair Trade*. En d'autres termes, le CE est pratiqué par des entreprises sociales.

La WFTO certifie des organisations/entreprises qui produisent/commercialisent des produits du CE, les réseaux de CE et les organisations de soutien au CE. Les fournisseurs et les détaillants de CE disposent de critères spécifiques³. En plus de son bureau mondial, la WFTO dispose de quatre réseaux régionaux : WFTO-Afrique, WFTO-Asie, WFTO-Amérique latine, WFTO Pacifique et WFTO-Europe.

Cette filière compte parmi ses membres les organisations du Nord pionnières du CE, comme les Magasins du Monde, Artisans du Monde en France, Oxfam Magasins du Monde Belgique, entre autres. Ces acteurs ont un lien très étroit, depuis le début du mouvement il y a presque 50 ans, avec les mouvements des sans-terre et la Via Campesina et se mobilisent pour défendre le concept de souveraineté alimentaire.

De par ses principes, le lien entre cette filière du CE et l'ESS est très serré. En Italie et en Espagne, les acteurs qui la composent parlent même de « commerce équitable et solidaire »⁴. Les produits issus de ces filières sont principalement commercialisés dans des points de vente entièrement consacrés au CE.

¹ <https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/charte-internationale-du-ce-2018.pdf>

² <https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/charte-internationale-du-ce-2018.pdf>

³ Il est généralement convenu que la plupart des produits achetés par une OCE (détaillants, fournisseurs) proviennent de sources équitables. La justification de produits non-issus du commerce équitable sera évaluée et doit quand même respecter un certain nombre de critères dont le fait d'être liés à l'économie alternative/solidaire.

⁴ On peut carrément parler de « filière sociale et solidaire de CE » : des magasins associatifs au Nord, des coopératives et des regroupements de producteurs/trices au Sud, reliés par des sociétés d'importation du CE qui fonctionnent selon les principes de la WFTO.

Notons que depuis 2013 la WFTO a développé un label « produit » qui peut être mis sur les produits à certaines conditions : soumis à un audit de contrôle et avoir signé un contrat de labellisation avec la WFTO. Les membres peuvent ainsi utiliser le label sur tous les produits provenant de producteurs.trices, groupes de producteurs et fournisseurs contrôlés grâce au système de gestion interne ou grâce aux fournisseurs vérifiés par d'autres membres WFTO ou des labels de commerce équitable reconnus par WFTO⁵, à savoir 1) SPP (FUNDEPPO) ; 2) Fairtrade International/FLOCERT ; 3) ECOCERT/IMO "Fair for Life" ; et 4) les standards Naturland Fair Trade. Les organisations productrices membres de la WFTO qui décident de se faire certifier avec un label produit peuvent écouler leur production dans les filières de l'économie classique, ce qui leur permet d'augmenter leurs débouchées.

Les 10 principes du CE selon la WFTO⁶ :

1. Création d'opportunités pour producteurs économiquement désavantagés⁷
Réduction de la pauvreté : vers une auto-suffisance économique pour les producteurs
2. Favoriser la transparence et la responsabilité
Participation des producteurs aux prises de décision
3. Pratiques commerciales équitables
Bien-être social, économique et environnemental des producteurs
4. Paiement d'un prix juste
Prix fixé par accord mutuel, rémunération socialement acceptable dans le contexte local
5. Absence de travail des enfants et de travail forcé
Adhésion à la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant
6. Engagement à la non-discrimination, à l'égalité des genres et à la liberté d'association
Respect des droits syndicaux et rejet de toute discrimination de genre, de religion ou raciale
7. Assurance de bonnes conditions de travail
Respect des droits du travail conformes aux lois nationales des pays et aux conventions de l'Organisation International du Travail (OIT)
8. Développement des compétences
Promotion d'opportunités de formation pour les producteurs et travailleurs pour permettre un développement continu des connaissances.
9. Promotion du commerce équitable
Prise de conscience sur la nécessité d'une plus grande justice dans le commerce mondial
10. Respect de l'environnement
Dans l'utilisation des matières premières, la production, la gestion des déchets, l'agriculture et l'emballage.

Cette logique de certification d'organisation se différencie de la logique de labellisation de produits qui peuvent être produits et commercialisés par des acteurs de l'économie

⁵ La WFTO reconnaît les certifications suivantes comme preuve que les fournisseurs (tels que définis par WFTO) sont conformes au cahier des charges WFTO : 1) SPP (FUNDEPPO) ; 2) Fairtrade International/FLOCERT ; 3) ECOCERT/IMO "Fair for Life" ; et 4) les standards Naturland Fair Trade.

⁶ Pour plus de détails :

https://wfto.com/sites/default/files/10%20PRINCIPLES%20of%20FAIR%20TRADE%20%20%282017%29_French.pdf

⁷ Les personnes économiquement marginalisées sont des personnes ou communautés restreintes à la limite inférieure ou périphérique de l'économie, empêchées de participer à l'activité économique traditionnelle en raison de facteurs indépendants de leur volonté.

classique, comme des multinationales agro-alimentaires et les grandes surfaces de distribution.

La filière labellisée

Le lancement de cette filière a été porté par les acteurs historiques du CE de la filière intégrée non sans débats au sein du mouvement. Le pari : rendre les produits du CE accessibles au plus grand nombre et augmenter ainsi les débouchés pour les producteurs.trices. Avec le premier label « CE » pour le café, le label Max Havelaar en Hollande en 1988, en 1992 pour la Suisse, le mouvement du CE a à sa disposition un nouvel outil qui permet une distribution plus large des produits de CE avec l'introduction dans grandes surfaces de distribution (GSD).

La « filière labellisée » est portée aujourd'hui par Fairtrade International (FLO). Elle est composée par 19 organisations Fairtrade nationales (dont Max Havelaar en Suisse) et de 8 organisations de commercialisation qui commercialisent et promeuvent les produits Fairtrade dans les pays consommateurs.

De par le fait que la production et commercialisation des produits labellisés peut être portée par des acteurs de l'économie classique, qui ont par ailleurs des activités qui ne s'apparentent pas au CE, cette filière attache une importance toute particulière à la vérification et au contrôle des standards du CE. Fairtrade International est l'ONG qui fédère et crée les Standards Fairtrade. FLOCERT est l'organisme principal et indépendant de certification Fairtrade, qui inspecte les producteurs.trices et les commerçants pour s'assurer qu'ils sont conformes avec les Standards Fairtrade. Ce système de vérification externe permet de différencier les labels de la Fair Trade international d'autres labels issus d'initiatives privées et moins crédibles (voir l'étude comparative de la FRC)⁸.

Cette filière certifie le produit ou une partie de ses ingrédients d'un produit.

La naissance de cette filière a cependant suscité des débats et controverses au sein du mouvement du CE. L'entrée du CE dans les GSD et le fait que des entreprises multinationales peuvent labelliser une partie de leur production a en effet marqué un tournant dans le mouvement et une rupture dans sa logique sociale et solidaire.

La labellisation des produits issus de la production de plantations appartenant à des multinationales agroalimentaires a été un autre sujet de discussion car ceci a créé une rupture avec la mobilisation pour une agriculture paysanne. Le premier label développé par les producteurs.trices du Sud en 2006⁹, le Symbole des Petits Producteurs (SPP) s'est d'ailleurs créé en opposition avec cette ouverture et réaffirme l'objectif de soutenir les petits producteurs.trices du CE et l'agriculture paysanne.

Les dernières adaptations du label ont suscité l'indignation d'une partie du mouvement du CE, à savoir l'introduction du bilan de masse (en d'autres termes, il n'y a pas une traçabilité physique du produit : le produit en question n'est pas séparé des produits conventionnels sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de transformation) et la possibilité d'utiliser le visuel du label alors qu'un seul ingrédient d'un produit est labellisé CE. Suite à ces changements, des organisations pionnières du mouvement du CE ont décidé de renoncer au terme de CE pour définir leurs activités, comme par exemple Gebana en Suisse.

⁸ <https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/guide-label-2019-francais-web.pdf>

⁹ <http://spp-france.fr/?Qu%27est-ce-que-le-SPP-%3F>

Les visions différentes entre l'approche de la filière intégrée et de la filière labélisée sont utiles pour comprendre l'évolution du mouvement et les différentes approches liés à l'émergence d'un CE local.

En 2001, les deux filières se sont accordées sur une définition commune du CE qui est encore une référence de nos jours. On la retrouve dans la Charte internationale du CE de 2018¹⁰.

¹⁰ <https://www.commercequitable.org/wp-content/uploads/charte-internationale-du-ce-2018.pdf>